



Premier feuillet
C. G.

Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant Dix-huit feuillets, cotés et paraphés par
nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de
Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les
NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la commune de
Crilbardeou pendant le cours de l'année 1870.

A Meaux, le vingt Décembre mil huit cent soixante-neuf.

A. Goebel

N^o 1
 le trois janvier, dix heures du matin,
 nous Adolphe de Lamoignon, Juge
 et Officier public de l'état civil de la
 commune de Crilbardeou, sont comparus
 les sieurs Louis César Héris, âgé de
 cinquante quatre ans, Jure particulier, grand
 Jure de la commune, et Jean Pierre Varnelle,
 âgé de soixante ans et demi, Marchand de

Mairie de Trilbardou

vin, ainsi du grand jour de la descente, et
 tous deux témoins majeurs demeurant à La
 Barrou. Lequels nous ont déclaré que Marie
 Magdeleine Héris, âgée de deux mois, née à
 domicile à Saint-Gratien, Fin. et. Fin. p.
 de M^{re} Victor Héris, âgé de vingt-neuf ans et
 demi, jardinier, et de Françoise Charlotte Guaut
 âgée de vingt-cinq ans, sans profession, dem.
 M^{re} ensemble audit Saint-Gratien, est décédée
 à La Barrou au domicile du sieur Louis
 Octave Héris, premier témoin, hier à six
 heures du matin. Et après nous être asseu-
 ré du décès avons dressé le présent acte, que
 les déclarants ont signé avec nous, après
 lecture faite.



N^{os} 1000
 Versailles
 le 23 avril 1783

N^o 3
 Mariage
 de
 Jacques
 Jehanne
 et
 Madeleine Julie
 Roulland
 23 avril

Le jour mil huit cent quarante-deux
 le samedi, vingt-trois avril, dix heures du
 matin, pardevant nous Adolphe de Lignieres
 et Officier public de l'état civil de la Com-
 mune de La Barrou, sont comparus publiquement
 dans la maison commune, Jacques
 Jehanne, âgé de vingt-sept ans neuf mois
 et onze jours, Culteur, né à La Barrou
 Canton de Louisy (Haute Rhén), le deux
 et mil huit cent quarante-deux, et de
 Marie dans cette commune, fils majeur du sieur
 Augustin Jehanne, célibataire, La Barrou.

le jour janvier mil huit cent quarante sept
 et de Catherine Gallet, célibataire audit
 La Barrou, le quatre Mars mil huit cent
 cinquante quatre, le tout constaté ainsi qu'il
 résulte de son acte de naissance et de l'acte de
 décès de ses père et mère qui nous ont été produits
 lesquels lesquels après avoir été paraphés par nous
 et par la partie précitée ont été annexés au
 présent acte, d'une part, et Ledette Julie Roulland,
 âgée de seize ans neuf mois et dix huit jours,
 Manouvrière domiciliée à La Barrou, ou elle est née
 le cinq juillet mil huit cent cinquante trois, fille
 mineure de Jean Baptiste Roulland, Manouvrier, âgé
 de sept ans et demi et de Marguerite Julie
 Aubry, Manouvrière, âgée de quarante-un ans, demeurant
 ensemble à La Barrou, lesquels sieurs présents en
 personne nous ont déclaré consentir au présent ma-
 riage d'autre part. Le tout est ci-dessus constaté
 ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance de
 l'épouse par nous consulté sur les registres de notre
 commune. Après la loi du dix juillet mil huit
 cent cinquante, nous avons interpellé les deux fu-
 turs époux, ainsi que les personnes présentes auto-
 rivant le présent mariage, à nous déclarer s'il
 avait été fait entre eux un contrat de mariage,
 lequel nous ont tous attesté qu'il n'en avait pas
 été fait, lesquels nous ont requis de procéder à la
 célébration du mariage projeté entre eux et dont
 les publications ont été faites en notre Mairie
 seulement les dimanches vingt-sept Mars et
 trois avril derniers à l'heure de midi, ainsi

expédition audit mariage ne nous ayant été signée
 faisant droit à leur requête, après avoir donné
 lecture et touché le juré et depuis maintenu
 ainsi que en Chapître six du Code Napoléon
 relatif au mariage, avons demandé au futur
 époux et à la future épouse s'ils voulaient
 se marier pour mari et pour femme; chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmative-
 ment, avons déclaré au nom de la loi que
 le sieur Jacques Fehrenmeyer et la demoiselle
 Isabelle Julie Heuriant devant unis en mariage
 par nous avons dressé acte sur le champ en présence
 de Michel Rodolphe Roges Fourcau, âgé de
 soixante-trois ans, Secrétaire de Justice, Louis Fourcau
 âgé de trente-deux ans, Cultivateur d'héritage, tous deux
 amis de l'époux; de Louis Nicolas Boucau, âgé
 de soixante-douze ans, Jardinier et de Jean Louis Fournier
 âgé de quarante-neuf ans, Nannourier, le premier gar-
 çonnel et le second maître d'école, pasteur de l'église
 et tous quatre témoins nous nous sommes réunis à Cullbarou, à
 lesquels ont ainsi que les parties contractantes
 nous le même jour, après lecture faite, à l'écrit
 public du présent contrat, nous a déclaré en tant
 qu'ami de la future épouse.

Et B. Boucau et Fourcau
 Julie Heuriant
 Fournier
 Heuriant

L'an mil huit cent soixante-dix, le
 deuxième jour du mois de mai, à
 Cullbarou, dix heures du matin; nous



Actes
 de

Jean
 Fehrenmeyer

Bettemont

Mairie

heures.

Charpentier

Bettemont

Rodolphe de Lignieres Maire et Officier public de
 l'état-civil de la commune de Cullbarou, et
 sont comparus Sieur Bettemont âgé de quarante
 deux ans, Nannourier, fils de l'époux et après
 nomme, et Abraham Charpentier, âgé de cinquante
 et un ans, Nannourier, beau-frère dudit époux
 et tous deux témoins majeurs réunis à Cullbarou
 nous, lesquels nous ont déclaré que Jean Fran-
 çois Georges Bettemont, âgé de soixante-trois
 ans, Nannourier, né à Nantouel, Le Mans
 Arrondissement de Mans et domicilié à Cullbarou,
 fils majeur des défunts Jean Bettemont et
 Marie Catherine Gelault, et épouse de Marie
 Angélique Charpentier, âgée de soixante-trois ans,
 même profession que son mari et demeurant
 avec lui à Cullbarou, est décédé et mort à
 quatre heures audit Cullbarou, le après nous être
 aperçu de sa vie, avons dressé le présent acte que
 les déclarants ont signé avec nous, après lecture
 faite. Charpentier

Bettemont

L'an mil huit cent soixante-dix, le
 deuxième jour du mois de mai, nous Nicolas de
 Lignieres Maire et officier public de l'état
 civil de la commune de Cullbarou, sont
 comparus Louis Boucau, âgé de cinquante-
 un ans, Cultivateur, fils de la défunte et de
 son nomme et Jean Pierre Fourcau, âgé de
 soixante-douze ans, Propriétaire,

N^o 4
N^o 4
Des
Louis & Anne
Nauvise
9 Mai

beau, fils de Louis Delant, et tenu de son
frère majeur demeuré à Cullbarou; Les
nous ont déclaré que Louis Florence Nauvise
âgé de soixante-deux ans, Sans Postérité
ni est domicilié dans cette Communauté, fait
des vœux pour son Fils Louis Nauvise et
Marie Louise Sagnot et veuve de Pierre Louis
me Boulanger, est décidé cy après lui à com-
mencer de l'après midi, au domicile de
sieur Louis Boulanger, premier témoin de
son nomme, si à Cullbarou, et après avoir
été abjuré de l'évêché, avons dressé le présent
acte que les déclarants ont signé avec nous
après lecture faite. J. de Signin



Bouling & Depillon

N^o 5
Mariage
De
Pierre Lion Charlot
Elisabeth
et
Augustine
Caron

L'an mil huit cent soixante-sept
le mercredi onze Mai six heures du matin
nous Antoine de Signin Maire et officier
public de l'état civil de la Communauté de
Cullbarou, sont comparus publiquement dans
la maison communale Pierre Lion Charles
Epoux, âgé de vingt-huit ans huit mois
vingt jours, Charlot, domicilié à Neufmontiers
Cantone et arrondissement de Naves où il est né
le vingt six août mil huit cent quarante-sept
fils majeur et légitime de Alexandre Charles
Epoux, Cullbarou, âgé de soixante-un ans, aux
domiciliés à Neufmontiers et de Rose, Fille de
Jelly, ancien aubert Neufmontiers, le dix huit

septembre mil huit cent quarante-sept; Le
sixième jour nous a déclaré consentir
au présent mariage, d'une part, S^r Augustin
Caron, âgé de vingt-trois ans trois mois et dix huit
jours, Neufmontiers, domicilié à Cullbarou et né à
Neufmontiers, arrondissement de Naves le vingt-trois
janvier mil huit cent quarante quatre, fille ma-
jeure et légitime de Jacques Simon Caron, âgé de
soixante-deux ans et demi, Neufmontiers, et de Jeanne
Barthelemy, âgée de soixante-neuf ans et demi,
Sans Postérité, tous deux domiciliés à Cullbarou.
Lesquels ont présents en personne nous ont déclaré
consentir au présent mariage, d'autre part. Et
ont été ce dessus constaté ainsi qu'il résulte des
actes de l'acte de mariage de l'époux, de l'acte de
naissance de la mère de l'épouse, qui nous ont
été produits et que nous avons sous les yeux, lequel
époux, ainsi qu'il a été parquis par nous et par les
parties produisant, n'ont aucun autre mariage.
Après la lecture de ces titres, mil huit cent sixante-sept
nous avons interrogé les deux futurs époux et les
personnes présentes, au sujet du présent mariage,
à nous déclaré, s'il avait été fait entre eux un
contrat de mariage, lequel nous ont tous attesté
qu'il n'en avait pas été fait, lequel nous ont
requis de présenter à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont les publications ont
été faites en notre Naves les dimanches dix, sept
et quinze quatre avril dernier à l'heure de midi,
et aussi en la Nave de Neufmontiers les dimanches

vingt quatre ans et premier Né, dernier, à l'honneur
de mère; d'après un certificat de son état honneur
l'ajoint au Maire de Neufmontiers en date du
trois Mai mil huit cent soixante-dix qui nous
a été remis et que nous avons sous les yeux, dont copie
est faite après avoir été paraphé par nous et par le procureur
général, restés annexés au présent acte. Aucune
opposition n'est intervenue, ni nous ayant été signifiés
faisant droit à leur requête, après leur avoir
donné lecture de toutes les pièces et de leurs mentions
jointes que du chapitre six du Code Napoléon relatif
au mariage, avons demandé au futur époux et à la
future épouse s'ils voulaient se prêter pour mariage
pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement
et affirmativement, avons déclaré au nom
de la ~~ville~~ que le sieur Pierre Louis Charles
Espère et la demoiselle Augustine Caron
sont unis en mariage. Néanmoins nous avons écrit
acte sur le champ en présence de René Augustin
Séverin, âgé de soixante ans, Chartrien,
domicilié à Paris, Canton de Clugny, sous
arrondissement de Meaux, oucle paternelle de
l'époux, de Barthélemy Holbête Gros, âgé de
trente huit ans, Cultivateur, domicilié à
Neufmontiers, oucle maternelle de l'époux,
de Marguerite Marie Les Hubris, âgé de trente
sept ans, Manouvrier, domicilié à Brillar-
don, beau-père de l'époux, de Minime
Alexandre Sirey, âgé de quarante-sept
ans, Nacré, domicilié au dit Neufmontiers



Caron de L'épouse, et tous quatre
tenons majeurs lesquels ont avec
que les parties contractantes, sines avec
nous le présent acte, après lecture faite,
à l'exception du père et de la mère de
l'époux et de premier tenon de l'épouse
qui nous ont déclaré ne savoir signer.

En Caron
L'époux
L'épouse
L'époux
L'épouse

Extrait des registres de l'état civil de
la ville de Meaux

L'an mil huit cent soixante-dix le
samedi quatorze du mois de Mai à trois heures
du soir, Pardevant nous, Juge Joseph Perrault,
premier Juge au Maire de la ville de Meaux,
faisant les fonctions d'Officier public de l'état
civil par délégation, nous comparus Louis Fran-
çois Séverin, âgé de soixante-dix ans, et Pierre
Abraham de Séverin, âgé de soixante-deux ans tous
deux employés, demeurant à Meaux, lesquels
nous ont déclaré que conjointement à onze heures
du matin, Jean Marie Séverin, âgé de cinquante-
neuf ans, Chartrien, demeurant à Brillarodon, sous
St. Narm, oucle de Elisabeth Lombri, fils de Jean
Barthélemy Séverin, et de Jeanne Comboi, ou
à Lonne (Ardenne), est décédé sans héritiers
propre, et nous nous sommes après vu et vérifié.

N° 6
Nicolas
de
Jean Marie
Séverin
dit Séverin

Après lecture de ce qui dessus, les comparants
ont signé avec nous

Jean Bouché, Michel et Emault.
Sont entrés convenus d'élire convenamment, à
l'article 20 du code Napoléon.

L'Hain

Goffroy

Pour transcription conforme à l'expédition, de
Hain de Brillardon.

L'adjuvateur

N. 9

Naissance
de
Abel
Hain

17 mai 70.

L'An mil huit cent soixant-dix
vint-huit mai à l'heure de midi, grand
vant nous Joseph de Lignières, notaire et officier
public de l'état civil de la Commune de
Brillardon, est comparu Antoine Pierre Hain
âgé de trente-trois ans, Bouché, demeurant
à Brillardon, lequel nous a déclaré que
hier à trois heures du matin, et qui est né
en son domicile, à Brillardon, un enf
ant ou il nous présent et que nous
connaissions être son sex masculin et auquel
il a déclaré devant les présents de Abel
Tillot, lequel enfant il a eu de son légitime
mariage avec Sophie Lucie Hainvini, âgée de
trente ans, sans profession, domiciliée à Bri
llardon avec son mari, devant présentation
et déclaration nous ont été faites en présence
de Jules Louis Fourcin, âgé de trente-deux
ans, Caillaud d'habits et de Célestine de
beaupuis, âgée de trente-neuf ans, Nancouvier,



et tous deux témoins-majeurs, amis du
père de l'enfant, déclarant, ensemble
cité à Brillardon, lesquels ont, avec que le
père de l'enfant, signé avec nous le présent
acte, après lecture fait.

Debeaupuis H. Boire Fourcin

L'adjuvateur

L'An mil huit cent soixant-dix
vingt-huit mai à l'heure de midi, grand
vant nous Joseph de Lignières, notaire et officier
public de l'état civil de la Commune de Brillardon, est
comparu Honoré Fay, âgé de quarante-trois ans,
Hain, père nourricier de l'enfant, et Jean
Laffourcade, âgé de quarante-trois ans, Nancouvier,
ami et voisin du père nourricier de l'enfant et
tous deux témoins-majeurs domiciliés à Brillardon, les
quels nous ont déclaré que Emma Julie Cochet,
âgée de onze mois ne et domiciliée à Brillardon,
fille mineure de Jules Tilot Cochet, âgé de vingt-

N. 1
Hain
de
Emma Julie
Cochet

11 juin

sept ans et demi, jardinier, et de Stephane Ham
me, âgé de vingt-huit ans, sans profession, domi
cilié ensemble au Château de Cahain, Commune de
Gureuil (Seine Inférieure), est venue au domicile de son
père nourricier, à Brillardon, le onze juin à quatre heures
du soir, et nous nous être après de nous avoir després
le présent acte, que les déclarants ont signé avec
nous après lecture fait.

Fay Laffourcade

N. 9

Nécess

De

Eugénie Victorine

Hocquard

le 6 Juillet

L'An mil huit cent soixante-dix, le sixième jour de Juillet, quatre heures du soir, pardevant nous Adolphe de Lignières, Maire et Officier public de l'état civil de la commune de Erilbardou; sont comparus Nicolas Hocquard, âgé de soixante-deux ans, jardinier, grand-père paternel de la défunte et Louis Chesdorez, jardinier, âgé de soixante-six ans, Intendant voisin et ami du père de la défunte, et tous deux Mineurs demeurant à Erilbardou; lesquels nous ont déclaré que Eugénie Victorine Hocquard, âgée de onze ans, sans profession, née et domiciliée en cette commune, fille mineure et légitime de Jean Baptiste Hocquard, âgé de trente-huit ans, Mineur, et de Joséphine Marguerite Aubry, âgée de quarante ans, sans profession, domiciliée ensemble à Erilbardou, est décédée au même lieu, au domicile de ses père et mère, avant huit quatorze heures, à une heure du matin, et après nous être aperçus en lieu, avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Hocquard

Chesdorez

A. de Lignières

L'An mil huit cent soixante-dix, le sixième jour de Juillet, sept heures du soir, pardevant nous Adolphe de Lignières, Maire et Officier

N. 10



Naissance

Des

Brisillon

le 6 Juillet

public de l'état civil de la commune de Erilbardou; est comparu le sieur Mathieu Prudent Brisillon, âgé de trente ans, Mineur, demeurant à Erilbardou, lequel nous a déclaré qu'il lui est né, en son domicile un enfant, qu'il nous présente et que nous reconnaissons être de son sexe masculin, et auquel enfant il a donné le prénom de Jean Brindic; lequel enfant il a eu de son légitime mariage avec Marie Alexandrine Victorine Maurin, âgée de dix-neuf ans, sans profession, demeurant à Erilbardou avec son mari; Lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Jacques François Tricot, âgé de cinquante-sept ans, Cultivateur, sur le Canal de l'Urege, et Jules Ernest Leguin, âgé de quarante ans, Boulanger, tous deux Mineurs demeurant à Erilbardou et amis du déclarant, lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant comparant et déclarant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Procureur

Brisillon

Leguin

A. de Lignières

L'An mil huit cent soixante-dix, le sixième jour de Juillet, sept heures du soir, pardevant nous Adolphe de Lignières, Maire et Officier public de l'état civil de la Com.

N^o 41

Naissance de
Josephine Adolphine
Bonhomme

7 g^{de}

Par acte en date des
vingt huit avril mil
neuf cent, visent
le maire de Cailbardeu
Josephine Adolphine
Bonhomme dont la
naissance et constance
dans l'acte ci contenu
a contracte mariage
avec le Gallo Mance
Vont mention faite
par son mari et
officiers de l'état civil
le vingt huit avril
mil neuf cent

Halley
Eug
Décédée à Mance
Seine et Marne de
vingt et un juillet
mil neuf cent vingt
sic. J. Cailbardeu
le quatre aout mil
neuf cent cinquante
sic. P. S. Mance

mine de Cailbardeu, est comparu le sieur
Jean Pierre Bonhomme, âgé trente neuf ans
et demi, Manouvrier, demeurant à Cailbardeu
lequel nous a déclaré qu'il lui a vu naître
le 28 avril, et lui est né en son domicile un
enfant qu'il nous présente et que nous ne
connaissons être de sexe féminin, et à la
quelle il a donné le prénom de Josephine
Adolphine, laquelle enfant il a vu naître
de son légitime mariage, avec Pauline
mine Vincent, âgé de trente deux ans et
demi, sans profession demeurant à Cailbardeu
avec son mari, lesdites présentation et déclara-
tion nous ont été faites en présence de
sieurs Jean Baptiste Aubry, âgé de cinquante
cinq ans, Berger, et de Louis Joseph Leger, âgé de
quarante cinq ans, Manouvrier, et tous deux té-
moins majeurs demeurant à Cailbardeu. Le premier
bon-homme et le second avec le déclarant, lesquels
ont ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite, à l'exception du
second témoin qui nous a déclaré ne savoir signer.

Pauline Bonhomme
L'An mil huit cent soixante dix, le
dix huit décembre à l'heure de midi, par
devant nous Adolphe de Lignieres, Maire et
Officier public de la commune de Cailbardeu,



N^o 42

Naissance de
Louis Joseph Leger

7 g^{de}

sont comparus les sieurs Louis Joseph Leger
âgé de quarante cinq ans et demi, Manouvrier
qui eu l'honneur d'être nommé, et Louis Etie-
enne Jourdain, âgé de vingt six ans et demi,
instituteur, voisin du père du défunt, ci dessous
nommé, et tous deux témoins majeurs demeu-
rant à Cailbardeu, lesquels nous ont déclaré
que Louis Joseph Leger, âgé de onze ans,
sans profession, né et domicilié à Cailbar-
deu, fils de Louis Joseph Leger, premier
témoin ci dessus nommé et de Armande
Augustine Touchet, âgé de quarante ans et
demi, sans profession, célibataire, est né
au domicile de ses parents, si à Cailbardeu,
le 28 avril, à deux heures du soir, et après
avoir été aperçu du père, avons dressé le
présent acte que les déclarants ont signé
avec nous, après lecture, à l'exception du
premier témoin qui nous a déclaré ne savoir
signer.

L'An mil huit cent soixante dix,
le vingt quatre décembre, à une heure du soir,
par devant nous Adolphe de Lignieres, Maire
et Officier public de l'état civil de la Com-
mune de Cailbardeu, sont comparus les sieurs
Paul Guilleut, âgé de quarante six ans,

N^o 19
Dées
De
Auguste Victore
Garnigny
29 N^o 1^{er}

Cultivateur domicilié dans cette Commune
beau frère Du défunt ci après nommé
Emile Pajard, âgé de vingt quatre ans, au
Pouvoir, domicilié à Sammeron, Arrond^t
De Meaux, ami dudit Defunt, et trois
Deux témoins majeurs, lesquels nous ont
Déclaré que Auguste Victor Garnigny
âgé de quarant deux ans et huit mois
Poursuivi ne audit Sammeron et Do
cité à Crilbardou, fils majeure des défunt
Victor Garnigny et Delphine Gouaille, et de
De Louis Aglais Pajard, âgé de trente
neuf ans et demi, sans profession, et
Domicilié à Crilbardou avec son mari,
Dudit huit à trois heures de l'après midi
audit Crilbardou. Et après nous être aperçu
Du Dées avoir légitimement acté que
les Déclarants ont signé avec nous, après
lecture faite de
Dalléel

Signé et désigné

N^o 24
Naissance
De
Wimilly
Charpentier
31 N^o 1^{er}

Le dix huit cent soixante
et onze. Le premier janvier à une heure
du jour, pardevant nous Notaire de Lagny
Naire et Officier public de l'Etat civil
de la Commune de Crilbardou, est
Le sieur Louis Emile Charpentier, âgé
de trente trois ans et demi, Manouvrier,
demeurant à Crilbardou, lequel nous
a déclaré que huit à neuf heures



mi, il lui est né, en son domicile
une enfant qu'il nous présente
et que nous reconnaitons être son
femelle et à laquelle il a donné le
prénoms de Henriette Leconte, la
quelle enfant il a eu de son légitime
mariage avec Jeanne Lague, âgé de
trente neuf ans, sans profession, demou
rant à Crilbardou avec son mari. Les
dits présentations et Déclarations nous ont
été faites en présence des sieurs Alphonse
Charpentier, âgé de cinquante sept ans,
Manouvrier domicilié à Crilbardou, père
du Déclarant, et Auguste Roussé, âgé
de trente deux ans, Jardinier, domicilié à
Juncy, Arrond^t De Meaux, beau frère dudit
Déclarant, et deux Deux témoins majeurs,
lesquels ont, ainsi que le père du défunt
Comparaient et Déclarant, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite de

Charpentier
Charpentier et
Benoist

Signé et désigné
Ces et autres par nous, le premier janvier
à l'acte de la Naissance, Mariage et Acte de la Com^m
De Crilbardou, pendant le cours de l'année mil
six cent soixante dix, Naire de l'Etat Civil
aupres de ce premier janvier mil huit cent
soixante et onze.

Cable alphabétique Des Actes

Contenus au présent Registre.
Naissances.

N ^o ordre	N ^o dup Registre	Noms et Surnoms	Date	
			des Actes	de Naissances de Mars à fin et de Révis
1	10	Prisillon Léon André	16 juillet	17 juillet
2	11	Fontbonne Jérôme Adolphe	17 août	17 août
3	14	Charpentier Henriette Louise	7 janvier 74	21 Mars
4	7	Chais Abel Victor	11 mai	17 mai

Mariages.

1	2	Tessier Jacques et Boucard Isabelle Julie	23 avril	23 Mars
2	5	Levesque Pierre Louis Caroy Augustine	11 Mai	11 Mai

Décès.

1	3	Netenault Jean François Georges	14 Mai	14 Mai
2	13	Garnier Auguste Jérôme	24 Mars	23 Mars
3	1	Levesque Amable Magdelaine	3 janvier	2 janvier
4	9	Levesque Eugénie Victoire	16 juillet	16 juillet
5	4	Hauric Florence Louise	9 Mai	9 Mai
6	6	Netenault Jean Marie	14 Mars	14 Mars
7	12	Loye Louis Franck	11 Mars	12 Mars
8	8	Carlot Emma Julie	13 juin	11 juin

Récapitulation

Naissances	4
Mariages	2
Décès	8
Étal	14

10
cel

Certifié sincère et véritable par nous Maire de la Commune de
 Trilbardou compaigne, ce jourd'hui cinq janvier mil huit cent soixante et
 onze.

Maire de Trilbardou

Mairie de Trilbardou